



## Communiqué de presse

### Signature de la convention JEREMIE, l'aide européenne aux PME, mercredi 22 octobre 2008 à 14h15 à l'Hôtel de Région

#### Lancement de l'initiative JEREMIE en Languedoc-Roussillon : une première en France... et en Europe !

Aujourd'hui, les PME ont une position stratégique pour appuyer la croissance, l'innovation et renforcer la compétitivité des économies européennes. L'accès des PME à une offre de financement complète et variée est donc devenu un enjeu majeur.

Dans ce contexte, et à l'occasion de la définition de la nouvelle programmation des fonds structurels 2007-2013, la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont souhaité lancer l'initiative JEREMIE :

Joint European REsources for Mlcro-to-medium Enterprises =  
Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises

#### Octobre 2007 : naissance d'un projet commun entre l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon et le Fonds européen d'investissement (FEI)

Le Préfet de Région et le Président de la Région annoncent leur volonté de lancer l'outil JEREMIE dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2007-2013 de la région Languedoc-Roussillon.

En octobre 2007, ils cosignent une lettre engageant la Région dans la création du fonds JEREMIE et dans la désignation du Fonds européen d'investissement (FEI) comme gestionnaire de ce fonds. Un choix justifié par la transparence et le professionnalisme de cette institution financière capable de fédérer les acteurs du projet.

#### Un partenariat, 2 principaux objectifs

Les acteurs du projet JEREMIE ont réuni leurs compétences autour de deux priorités :

- Appuyer la création et le développement des micros, petites et moyennes entreprises grâce à l'optimisation de la palette de financement proposée aux PME, du microcrédit au capital investissement, en passant par les crédits bancaires et les garanties
- Optimiser l'utilisation des ressources des fonds FEDER



## Qu'est-ce que le fonds de participation JEREMIE ?

Le fonds de participation JEREMIE Languedoc-Roussillon aura pour mission de contribuer à mettre en place de nouveaux outils d'ingénierie financière et de renforcer les outils existants en prenant en compte les besoins des différents acteurs : entreprises, investisseurs et gestionnaires d'outils financiers.

À l'issue d'une durée déterminée, les organismes ayant bénéficié de prêts, de garanties ou de tout autre outil financier, retourneront les sommes remboursées par les PME au fonds JEREMIE. Ainsi, le fonds pourra réutiliser ces crédits pour d'autres interventions ultérieures, y compris après la fin de la période 2007-2013, afin de pérenniser le dispositif.

## 22 octobre 2008 : concrétisation d'un projet ambitieux

Aujourd'hui, la signature de la convention d'application JEREMIE par **Cyrille Schott**, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault **Georges Frêche**, Président de la Région Languedoc-Roussillon, Président de la Communauté d'agglomération de Montpellier **Marc Schublin**, Directeur de l'initiative JEREMIE au Fonds européen d'investissement En présence de **Philippe de Fontaine Vive Curtaz**, Vice-président de la Banque européenne d'investissement officialise la mise en place d'une aide européenne aux PME du Languedoc-Roussillon.

## La convention JEREMIE Languedoc-Roussillon en quelques mots

- **Durée** : jusqu'au 31 décembre 2015
- **Dotation globale du fonds** : 30 millions d'euros (15 millions du FEDER et 15 millions en provenance de la Région)
- **Gestionnaire** : le FEI, qui ouvrira une "antenne JEREMIE" à Montpellier pendant toute la durée de son mandat.
- **Gouvernance** : un comité de pilotage composé d'un représentant de l'Etat (autorité de gestion du fonds FEDER) et d'un représentant de la Région, définit la stratégie, les plans d'investissement et approuve les actes de gestion du fonds.

### Contacts presse :

Préfecture de région - Anne-Sophie Guéniot : 04 67 61 61 25

### Préfecture de la région Languedoc-Roussillon

Place des martyrs de la Résistance - 34062 Montpellier Cedex 2  
Tél : 04 67 61 60 80

Toutes les informations sur le site Internet  
[www.languedoc-roussillon.eu](http://www.languedoc-roussillon.eu)